

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2015

Compte-rendu

Le 14 octobre 2015 à 20 heures 30, le conseil municipal d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions ci-après :

Décision 2015/06 : Remboursement de sinistre par l'assurance

Remboursement de la somme de 2.405 € par l'assurance de la commune sur la remise en état de l'éclairage public de la Porte Saint-Nicolas, suite à vandalisme

Décision 2015/07 : Prêt FCTVA

Réalisation d'un prêt afin de préfinancer les attributions du FCTVA pour un montant de 88.494 €

Décision 2015/08 : Création d'une régie de recettes à la Maison du Vitrail

Une régie de recettes est créée à la Maison du Vitrail afin de permettre l'encaissement des droits d'entrée fixés par délibération du conseil municipal le 25 juin 2015

- Budget principal – Décision modificative : amortissement des travaux électriques et d'éclairage public

Les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par le SDEA pour le compte de la Commune doivent faire l'objet d'un amortissement. Le montant de ces travaux pour la période 2012 à 2014 s'élèvent à 31.306,18 €.

Conformément à la délibération du 13 mars 2010 fixant à 25 ans la durée d'amortissement pour les installations de voirie, le montant annuel des amortissements s'élève à 1.252,25 €.

Le conseil municipal modifie le budget afin de prévoir les écritures comptables nécessaires.

- Budget Principal – Virement de crédits

M. le maire informe le conseil des virements de crédits effectués en dépenses d'investissement :

. 020 – dépenses imprévues - 560,00 €.

. 2031 – 201305 - AVAP + 560,00 €

Objet : Enquête publique : solde honoraires commissaire enquêteur

- Budget principal – Médiathèque : Recouvrement prix des livres non rendus

Malgré de nombreux rappels, des usagers ne ramènent pas les ouvrages empruntés à la médiathèque. Le conseil municipal décide de recouvrer auprès de ces usagers le prix des ouvrages non rendus.

- Budget annexe EAU – Prix de l'eau

Le conseil municipal décide de maintenir le prix de l'eau comme suit :

. abonnement : 38,92 € annuel

. consommation : 1,07 € le m³

- Budget annexe EAU – Virement de crédits

M. le Maire informe l'assemblée des virements de crédit effectués en section d'exploitation :

- 022 – dépenses imprévues - 940 €
- 701249 – Reversement Agence de l'Eau + 940 €

- Budget annexe ASSAINISSEMENT – Virement de crédits

M. le Maire informe l'assemblée des virements de crédit effectués :
en section d'exploitation :

- 022 – dépenses imprévues -980 €
- 706129 – Reversement Agence de l'Eau + 980 €

en section d'investissement :

- 020 – dépenses imprévues -6.750 €
- 2315 Op 201501 Travaux centre bourg + 6.750 €

- Fonds de concours restauration scolaire

Le conseil municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Val d'Armanche un fonds de concours s'élevant à la somme de 5.918,50 €, au titre des frais de fonctionnement liés à l'entretien du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2013-2014.

- Frais scolaires année scolaire 2014-2015

Le conseil municipal fixe à 743,47 € par élève le montant de la participation des communes aux dépenses des écoles d'Ervy-le-châtel pour l'année scolaire 2014-2015.

- Conseil municipal d'enfants

Le conseil municipal DECIDE :

- d'instituer un comité consultatif de la jeunesse pour la durée du présent mandat
- de fixer sa composition à 9 membres issus des classes de CE 2, CM 1 et CM 2
- de préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet communal intéressant la vie des jeunes
- d'instituer un règlement intérieur pour régir le fonctionnement de ce comité consultatif qui disposera d'un budget annuel de 200 €, inscrit au budget de la commune.

- Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Le conseil municipal approuve le projet d'AVAP sur la commune d'ERVY-le-CHATEL

- Travaux centre bourg 4^{ème} tranche – Place Saint-Nicolas

Le conseil municipal approuve le projet de la 4^{ème} tranche de requalification du centre bourg dont le montant est arrêté à 245.120 € HT et sollicite des subventions au titre de la DETR et auprès de la Région pour un montant de 120.236 €

- Renforcement du réseau public de distribution d'électricité au hameau des Chaillots et voie de Monthierault et travaux sur l'installation communale d'éclairage public

Le conseil municipal demande au SDEA le remplacement de 300 m du réseau basse tension en fils nus de faible section au hameau des Chaillots et voie de Monthierault, par des conducteurs aériens isolés torsadés plus fiables.

- Agenda d'accessibilité programmée : Demande de prorogation de délai

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, imposait que tous les

Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1^{er} janvier 2015.

La majorité des propriétaires et des exploitants n'ont pas pu respecter cette échéance. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)

Le conseil municipal sollicite une prolongation de délai de 12 mois pour le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour la commune d'ERVY-le-CHATEL

- Eglise Saint-Pierre-ès-Liens : 3^{ème} tranche

Le conseil municipal retient le Cabinet PALLOT pour les études de maîtrise d'oeuvre dont le montant s'élève à 92.100 € HT et sollicite de la DRAC une subvention à hauteur de 60 %, soit 55.260 €

- Télétransmission des actes réglementaires et budgétaires

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité, autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture à ces effets.

- Donation de terrain

Le conseil municipal accepte la donation d'un terrain par M. REBETEZ. Ce terrain d'une superficie de 219 m2 est situé sur le coteau des remparts.

- Halle circulaire : conditions de mise à disposition

Le conseil municipal décide de régir par convention la mise à disposition de la halle circulaire et fixe le montant de la caution, préalable à la mise à disposition, à 500 €.

- Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon : projet de périmètre et statuts du syndicat

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre et statuts du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon.

- Service Public d'Assainissement Non Collectif : rapport annuel

Ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation du conseil municipal.

- Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les DIA pour lesquelles la commune n'a pas mis en oeuvre son droit de préemption.

- Affaires diverses

- . Mise en place de caméras
- . Dépôts sauvages de déchets

M. le Maire évoque la recrudescence des dépôts sauvages de déchets et d'actes de vandalisme sur le territoire communal, et évoque la possibilité de mettre en place des caméras sur les sites à problème.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Roger BATAILLE